



POLITIQUE SUR *les événements écoresponsables*

Poursuivant ses actions visant à tendre vers le zéro déchet et à réduire son empreinte écologique, l'arrondissement de Verdun présente sa Politique sur les événements écoresponsables, qui repose sur les meilleures pratiques en vigueur édictées par la norme sur la gestion responsable des événements (BNQ 9700-253/2010).

La Politique sur les événements écoresponsables fournit un cadre de référence et des critères pour déterminer les obligations des organisateurs, qu'il s'agisse d'activités organisées à l'interne, d'événements publics réalisés par un promoteur et d'événements où l'arrondissement agit comme collaborateur.

Tout organisateur d'événement doit respecter les exigences liées à la présente Politique et appliquer les actions d'écoresponsabilité émanant du principe des 4 R-V : repenser, réduire, réutiliser, recycler et valoriser.

GUIDE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE SUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

- Remplir le tableau en cochant les exigences applicables à votre événement.
- À la suite de l'événement, nous faire parvenir le bilan des exigences qui ont été réalisées.
- Veuillez noter que le dépôt de votre demande signifie un engagement à mettre en application les exigences que vous avez identifiées dans la colonne « Applicable » du tableau.
- Veuillez indiquer pourquoi l'énoncé est « non applicable » à votre événement à la colonne « Explications ».

* Veuillez noter que la plupart des exigences de cette Politique s'appliquent également à la location de locaux dans le cadre d'un événement.

** L'arrondissement se réserve le droit de mettre fin à l'événement en cours si la Politique sur les événements écoresponsables n'est pas respectée ou à obliger le promoteur à s'y conformer immédiatement afin de pouvoir poursuivre ses activités.

EXIGENCES	Applicable	Explications si non applicable	Réalisé
ACHATS ET ALIMENTATION			
Utiliser des matériaux réutilisables, compostables et recyclables. Ne pas utiliser de plastique n° 6. Repérez l'anneau de Moebius ♻️ et le numéro inscrit à l'intérieur. Ex. : Utiliser des serviettes, des verres et des assiettes réutilisables ou compostables et éviter la vaisselle et les ustensiles à usage unique. Utiliser des produits nettoyants écologiques. Utiliser des nappes en tissu.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Établir des partenariats avec des fournisseurs locaux écoresponsables (ou ayant une politique environnementale) pour minimiser les déplacements.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ne pas utiliser de bouteilles d'eau individuelles en optant pour des pichets ou des contenants de 18 litres.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Remettre les surplus de nourriture à des organismes afin d'éviter le gaspillage alimentaire.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Offrir des options végétariennes et/ou sans allergènes aux participants.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MATIÈRES RÉSIDUELLES			
Attitrer une équipe pour la gestion des déchets et la sensibilisation des participants (bénévoles, employés, fournisseurs/traiteurs).	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Utiliser des bacs appropriés pour le tri des matières résiduelles (organiques, recyclables, déchets).	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
S'assurer que les bacs soient facilement visibles pour la clientèle.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Mettre en place une signalisation claire et facilement repérable afin de faciliter la gestion des matières résiduelles sur le site.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sensibiliser les participants à la gestion des matières résiduelles.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

COMMUNICATION

Informers les participants des mesures mises en place et de la démarche de réduction des gaz à effet de serre afin qu'ils participent à l'effort.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Si l'utilisation du papier est inévitable parmi les outils de communication, utiliser du papier fait de fibres recyclées à 100 %.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Informers le public d'apporter leur chaise.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Favoriser l'utilisation d'outils de communications sans papier. Prioriser l'utilisation de médias numériques. Ex. : Utiliser des fichiers électroniques, rendre la documentation disponible sur un site Internet ou par courriel, faire les inscriptions aux événements via un formulaire en ligne.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Utiliser une signalisation et des affiches événementielles qui peuvent être réutilisées (pas de date ni de nom de commanditaire sur les affiches).	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

TRANSPORT

Promouvoir les transports collectifs, actifs et le covoiturage pour se rendre à l'événement.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Organiser des vidéoconférences si la présence des participants n'est pas essentielle.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Réévaluer les besoins pour réduire les émissions de gaz à effet de serre émis par le transport.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
S'assurer que des stationnements à vélos sécuritaires soient disponibles.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mettre en place des actions de compensation des gaz à effet de serre émis par la tenue d'un événement.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

ORGANISATION LOGISTIQUE

Lors des appels d'offres, demander aux fournisseurs s'ils ont une politique environnementale.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Inscrire toute demande particulière pour des produits écoresponsables dans vos appels d'offres. Ex. : Inclure dans la soumission d'un traiteur la demande d'utilisation de contenants compostables ou d'une exigence de n'avoir aucun plastique n° 6.	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le principe des 4RV préconise une meilleure gestion des matières résiduelles sur la base des éléments qui constituent ce principe, à savoir : l'action de repenser, la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation.

REFUS/ REPENSER

Il est question ici de se questionner de manière plus approfondie et responsable sur ses choix et habitudes de consommation afin de générer, à sa propre échelle, une quantité minimale de déchets.

RÉDUCTION

Lorsque l'on parle de réduction des matières résiduelles, il s'agit d'employer des pratiques de consommation responsables, afin d'éviter l'achat de produits, contenants et emballages qui ont un cycle de vie court, c'est-à-dire qui deviennent rapidement des déchets après un premier usage. Éviter les produits exposés au suremballage, les articles jetables, ou encore la distribution de circulaires, participe donc au principe de réduction des déchets.

RÉUTILISATION

La réutilisation consiste à donner une autre utilité à un déchet en fin de vie. À la différence du recyclage, la réutilisation aide à prolonger la durée de vie d'un déchet dans le but de l'utiliser au maximum de son potentiel avant que celui-ci aboutisse dans les différents lieux d'élimination. Cette pratique participe à la réduction effective du taux de matières résiduelles dans les sites d'enfouissement.

RECYCLAGE

Le recyclage permet principalement de réintroduire des matières résiduelles en fin de vie, dans un cycle de production d'un nouveau produit ou dans la création de matières similaires. De ce fait, le recyclage participe au maintien des ressources naturelles et aide alors à limiter l'impact anthropique sur l'environnement. Au Québec, les matières recyclables sont le plastique, le carton, le papier, le verre et le métal. En ce qui concerne le plastique, le numéro inscrit de 1 à 7 dans le symbole de recyclage correspond au type de plastique avec lequel l'objet est composé. Seul le plastique no 6 n'est pas recyclable.

VALORISATION

La valorisation des matières résiduelles se traduit par la transformation de celles-ci, soit en une nouvelle source énergétique ou encore, en un nouveau produit. Le recyclage et le réemploi sont des formes de valorisation. Cependant, l'exemple le plus commun de valorisation est celui du compostage. Dans des conditions de traitements optimales, la dégradation de ces matières organiques forme alors le compost, produit valorisé permettant d'apporter un amendement efficace au sol.